

LA TRAITE SEXUELLE EN SUÈDE, SELON LA POLICE SUÉDOISE

par Wendy Lyon ; traduction Thierry Schaffhauser

version originale publiée le 5 Janvier 2014 à cette adresse :
<http://feministire.wordpress.com/2014/01/05/sex-trafficking-in-sweden-according-to-the-swedish-police/>

J'ai commenté à plusieurs reprises le fait que ce que disent les Suédois chez eux de leur industrie du sexe est souvent très différent de l'impression qu'ils en donnent à l'étranger, lorsqu'ils tentent d'exporter l'interdiction d'achat de sexe. [Voici](#) un bon exemple, assez récent, d'un communiqué de presse publié – en suédois – sur le site Web de leur service de police, et qui, après une traduction Google, révèle quelque chose d'intéressant sur la connaissance qu'a la police de l'industrie du sexe :

La plupart du commerce du sexe [est] actuellement effectué par Internet. Aucune des autorités de contrôle n'a une image complète de son étendue car elles ne sont pas engagées dans une reconnaissance continue ou structurée

C'est un contraste intéressant avec les affirmations que nous entendons normalement des Suédois, qui respirent la confiance absolue et la certitude que leur industrie du sexe a diminué puisque les clients ont été criminalisés. À l'évidence, si vous ne surveillez pas quelque chose d'une manière systématique et cohérente, vous ne pouvez pas arriver à une conclusion définitive quant à savoir si oui ou non elle a diminué.

Les policiers surveillent l'industrie du sexe dans une certaine mesure, bien sûr, et leurs résultats sont inclus chaque année dans un document intitulé [la traite des êtres humains à des fins sexuelles et autres](#). La version anglaise du dernier rapport a été publiée en mai dernier, et porte sur l'année 2011. Bien que cela soit un document légèrement dépassé à ce stade, il est publié plus d'une décennie après que l'interdiction d'achat de sexe a été introduite, et donc utile pour aider à déterminer si les objectifs de la loi ont vraiment été atteints.

La Section 3.1 couvre « la traite des êtres humains à des fins sexuelles », et commence par la couverture des statistiques avec l'avertissement suivant :

Selon le Conseil national de la police suédoise, il est difficile d'estimer combien de personnes ont été victimes de traite des êtres humains en Suède en 2011. Le nombre de victimes de la traite des êtres humains identifiées en Suède dépend en grande partie des ressources que la police a mises en place afin de détecter ce crime, et sur l'expérience et les compétences qui existent au sein de l'organisation de la police. Le niveau de ces initiatives varie entre les autorités de police et peut varier d'une année à l'autre. Il n'est pas possible d'identifier ou même de localiser toutes les victimes, principalement des filles et des femmes, mentionnées dans des écoutes téléphoniques ou observées lors de la surveillance de la police.

Il n'y aurait rien de remarquable sur ce point, si ce n'était le fait qu'il contredit entièrement l'un des arguments que les Suédois utilisent souvent en essayant de vendre l'interdiction d'achat de sexe à l'étranger : « si les clients peuvent trouver ces personnes, nous pouvons les trouver aussi » . Cette phrase est destinée à réfuter l'idée que l'industrie du sexe est simplement entrée dans la clandestinité, mais le texte cité ci-dessus (et même ailleurs dans le présent rapport) est un aveu que certaines

parties de celle-ci sont souterraines et qu'elles le resteront probablement. Et cela, gardez-le à l'esprit, ne vise que les personnes soupçonnées d'être victimes de traite ; si l'on admet qu'ils ne peuvent pas fournir une estimation en chiffres, il n'est guère possible alors, qu'ils puissent estimer le nombre de personnes qui vendent du sexe par choix ou par circonstance, et pour qui (on l'espère) ils ne dépensent pas autant de leurs ressources afin de les trouver.

Alors que le rapport attribue à juste titre une partie de l'augmentation du nombre de victimes identifiées à un meilleur travail d'enquête, il indique aussi une croyance qu'au moins une partie de l'augmentation représente le fait qu'il y a *plus de cas réels*. Par exemple, le rapport décrit une hausse apparente du nombre de « femmes de Lituanie qui sont exploitées dans la prostitution en Suède » :

Les changements dans les origines et nationalités des victimes peuvent être expliqués par un climat socio-économique national affaibli qui frappe particulièrement les femmes et les filles. La crise économique en Europe du Sud peut également signifier que les trafiquants et les proxénètes orientent leurs activités vers des pays ayant des économies plus stables, comme la Suède.

Il y a deux points importants : premièrement, la reconnaissance tacite (explicitée plus loin dans le rapport) qu'il y a eu une augmentation de la traite et, deuxièmement, l'admission que la Suède reste attrayante pour les "trafiquants et les proxénètes ", ce qui est totalement contraire à la propagande que nous entendons partout et tout le temps.

Notre mâchoire tombe véritablement quelques paragraphes plus loin :

En 2009, le Bureau national d'enquête estimait qu'il y avait environ 90 salons de massage thaïlandais à Stockholm et ses environs, dont la plupart étaient considérés comme offrant des services sexuels payants. Au tournant de 2011/2012, le nombre de salons de massage thaïlandais dans la région de Stockholm a été estimé à environ 250 et dans tout le pays à 450.

Maintenant, quel genre de « succès d'interdiction » conduit à une augmentation de presque le triple d'un type de fournisseurs pour une chose interdite en moins de trois ans ? Si l'estimation est précise, cette seule statistique devrait mettre à mal toute allégation selon laquelle la loi est un moyen de dissuasion efficace. Une industrie qui a perdu beaucoup de ses clients ne pourrait progresser à un tel rythme. (Voir article précédent sur ce sujet [ici](#).)

Le rapport se poursuit en jetant un éclairage intéressant sur la façon dont les suédois voient les travailleurs du sexe qui choisissent leur profession - en particulier, celles et ceux qui ne sont pas originaires de Suède. Il déclare :

En Février 2011, l'autorité de police dans le comté de Halland a décidé d'expulser une femme roumaine Les autorités de police ont déclaré que la femme, qui gagnait sa vie par la prostitution, constituait une menace pour l'ordre et la sécurité publique. La femme a fait appel à l'Office suédois des migrations qui a fait la même appréciation que l'autorité de police du Halland : à savoir que la prostitution est en effet légale en Suède, mais que l'achat de services sexuels étant une infraction pénale, cela signifie dans la pratique, qu'un crime doit être commis en vertu du droit suédois si l'on permet à une personne engagée dans la prostitution de subvenir à ses besoins.

Cette décision a finalement été rejetée par une cour de Justice comme une violation de la liberté de circulation au sein de l'UE, mais par la suite le Médiateur en justice, considérant le cas d'une autre travailleuse du sexe originaire de l'UE, a confirmé la position de l'Office des migrations :

« ... La prostitution doit être considérée comme un moyen malhonnête de se soutenir soi-même conformément à la loi. La prostitution - qui ne peut pas se produire sans qu'un crime ait été commis - peut aussi être considérée comme un événement interdit dans un

élément principal. Contrairement à l'arrêt dans une décision antérieure par le Médiateur de Justice, qui a trait à la mendicité, l'expulsion dans ce cas est considérée comme compatible avec la loi sur les étrangers ».

Cela démontre, comme l'avait bien fait la criminologue norvégienne May-Len Skilbrei [ici](#), une chose : le simple fait que ce ne soit pas un crime de vendre du sexe ne signifie pas qu'une personne peut le faire sans faire face à la force de la loi. Si l'État met en place une politique qui veut que le travail du sexe soit quelque chose qui ne peut être toléré, alors ses administréEs vont se battre avec tous les moyens qu'ils et elles ont à leur disposition : lois sur l'immigration, lois sur le logement (comme dans la notoire "[Opération sans abri](#)" de Norvège), lois sur l'ordre public (même lien ; et voir aussi le projet de loi français qui [permet explicitement](#) que de telles lois soient utilisées contre les travailleurSEs de rue) ; [Ordonnances contre les comportement anti- sociaux](#) (l'inversion a été jugé "[frustrante](#)" par un parlementaire irlandais soutenant le modèle suédois), lois sur le droit de garde d'enfants (avec des [conséquences tragiques](#) l'an dernier) et probablement tout ce que vous pouvez penser, qui n'interdit pas vraiment la vente de services sexuels. Et celles-ci ont un effet similaire à l'interdiction de la vente de services sexuels, à savoir, inciter les travailleurs du sexe à éviter les fonctionnaires de l'Etat ou toute personne qu'ils et elles pensent pouvoir être proches des fonctionnaires de l'État (y compris la police et les services sociaux et de santé). Dans ce contexte, la distinction entre le modèle suédois et un modèle qui criminalise directement la vente de services sexuels ne repose pas sur beaucoup de différences.

Pour en revenir au rapport, il continue à décrire dans le détail les conditions terribles et les abus que beaucoup de travailleuses du sexe migrantes subissent. Je ne les citerai pas ici, mais il suffit de dire que c'est semblable à la porno-tragédie régulièrement citée à l'appui du modèle suédois. Il décrit l'implication importante du crime organisé dans l'industrie du sexe, un autre de ces thèmes dont nous entendons souvent parler en Irlande, et en raison desquels nous aurions besoin du modèle suédois afin d'y répondre. Et il continue également en décrivant un site suédois "de revue" qui aurait pu facilement être utilisé comme source sur le tumblr des [Invisible Men](#) (qui, bien sûr, fait aussi de la propagande pour le modèle suédois). Ces exemples sont autant de manières de montrer que l'interdiction d'achat de sexe semble avoir bien en-deçà des affirmations grandioses faites en sa faveur.

Le rapport confirme ensuite quelque chose dont les travailleuses du sexe elles-mêmes se sont plaintes:

En 2011, l'équipe de police contre la prostitution de Stockholm a établi que les acheteurs de sexe semblaient préférer utiliser des "out calls" dans une plus grande mesure qu'auparavant. Une raison à cela est censée être que les acheteurs de sexe estiment que le risque de détection sera moindre s'ils commandent une femme pour venir chez eux au lieu de l'exploiter dans une chambre d'hôtel.

Ici, le rapport contredit directement l'une des conclusions de l'évaluation officielle de 2010, à savoir qu'en raison de la loi les travailleurSEs du sexe ne sont pas plus à risque en ce qui concerne les violences.

La Section 3.1 conclut avec quelques pages sur « Le paiement des services sexuels ». Ici, le rapport aborde brièvement la loi contre l'achat de sexe, les statistiques sur l'infraction et les conclusions (positives) de l'évaluation officielle (qu'il cite sans commentaire). Une allégation notablement absente apparue dans les rapports des années précédentes est que la loi dissuade les trafiquants d'entreprendre en Suède. Peut-être la police suédoise ne croit-elle plus qu'ils peuvent tenir cette affirmation. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi.

**

Le mois dernier, j'ai participé à un débat avec Sarah Benson de Ruhama et Nusha Yunkova de l'Immigrant Council of Ireland - les deux principales ONG menant la campagne pour Turn Off the Red Light. (Kathryn McGarry, une chercheuse de NUI Maynooth, a fait le bilan sur le panel.) En réponse à ma citation de ce rapport, Sarah Benson a dit que les Suédois n'avaient « jamais dit » qu'ils avaient éliminé la prostitution entièrement. Je ne pense pas que ce soit tout à fait vrai ; le Lobby des femmes suédoises, par exemple, a décrit la loi comme « un modèle pour mettre fin à la prostitution et la traite aux fins d'exploitation sexuelle ».

Mais c'est certainement le cas lorsque la loi est promue en dehors de Suède - au moins en Irlande - comme beaucoup plus efficace qu'elle n'est selon ce que montre ce rapport. En fait, lorsqu'elle a été interrogée par le programme de télévision communautaire irlandais [Live Register](#), Nusha Yunkova a fait une affirmation incroyable selon laquelle « il n'y a pas de prostitution en Suède ». Bien que cela devrait éveiller des curiosités, même parmi les politiciens irlandais les plus crédules, je pense qu'il est juste de dire que la plupart de ceux qui ont déclaré leur soutien au modèle suédois seraient surpris par le contenu de ce rapport. Il leur a été vendu une loi « prouvée » pour réduire la taille de l'industrie du sexe, et pas d'une industrie qui ne soit pas réellement mesurée à cet égard. Une loi qui « réduit » la traite sexuelle venant d'autres pays, et non une loi sous laquelle le nombre de femmes de certains pays « qui sont exploitées dans la prostitution en Suède » a augmenté. Une loi qui « décourage » les hommes de l'achat de sexe, et non une loi qui est un moyen de dissuasion inutile au vu du nombre de salons de massage dans la capitale qui a presque triplé au cours des dernières années. Et ainsi de suite.

Bien sûr, la connaissance de la réalité beaucoup moins rose du modèle suédois ne fera probablement pas une différence pour le politicien moyen ou pour ceux qui mènent la campagne TORL, les faits et les preuves n'étant pas vraiment leur principale préoccupation. Mais au moins, ils ne pourront pas dissimuler leurs positions morales, idéologiques et populistes sous un vernis d'empirisme. En ce qui concerne ceux et celles dont le soutien à la loi découle d'une conviction sincère qu'elle a en fait eu un effet significatif sur la dissuasion des clients et pour réduire l'ampleur du travail sexuel et de la traite, ils et elles ont le droit d'acquiescer la preuve que ce n'est pas le cas. Et nous avons toutE droit à un débat honnête - quelque chose qui a cruellement fait défaut en Irlande jusqu'à présent.